

2007:B8

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITRICE :** Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe  
Division des opérations et des finances

**DATE :** Le 22 juin 2007

**OBJET :** Rapport - Lignes directrices sur les dépenses des conseils scolaires

La présente note de service a pour but d'effectuer un suivi concernant la correspondance envoyée à tous les conseils scolaires par le Comité permanent des comptes publics suite à une audience qui a eu lieu le jeudi 26 avril 2007. Cette audience a mis l'accent sur les lignes directrices et modalités adoptées par le conseil scolaire concernant l'achat de biens et de services. Les membres du comité ont rencontré des responsables du Ministère et des quatre conseils scolaires ayant fait l'objet de la vérification, pour discuter des changements apportés à la suite des conclusions et recommandations contenues dans le rapport annuel du vérificateur général.

Dans la note de service B15, publiée le 5 décembre 2006, on a demandé aux conseils scolaires d'examiner leurs politiques actuelles, compte tenu des lignes directrices ministérielles sur les dépenses concernant quatre domaines :

1. utilisation des cartes de crédit professionnelles
2. déplacements, repas et accueil
3. publicité
4. défense des interest.

Dans le cadre de cet examen, tous les conseils devaient afficher leurs politiques, nouvelles, actuelles ou révisées, au plus tard le 31 mars 2007. Les agentes et agents des finances du Ministère ont communiqué avec les conseils pour effectuer un suivi de ces politiques.

J'aimerais insister sur le fait qu'il est important que les conseils respectent les exigences de la note de service B15. Le Comité permanent des comptes publics a demandé au Ministère de lui présenter un rapport, d'ici au 15 juillet, pour déterminer si tous les conseils avaient conçu et publié des politiques dans ces quatre domaines. Veuillez noter que les conseils scolaires doivent afficher leurs politiques concernant les quatre domaines. Bien qu'un domaine puisse ne pas être

applicable actuellement il peut devenir approprié pendant que les circonstances du conseil changent. Je suis consciente du fait que certains conseils ont l'intention de présenter leurs politiques aux réunions du conseil de juin. Veuillez afficher ces politiques dès que possible et d'assurer que l'agente ou l'agent des finances du Ministère soit au courant de vos calendriers. Je suis convaincue que, grâce à votre collaboration, le rapport soumis au comité ne contiendra pas d'exception. J'aimerais remercier tous les conseils qui ont déjà effectué leur examen et affiché leurs politiques. J'aimerais souligner que si ces politiques ne sont pas affichées, cela aura des conséquences pour le Ministère et les conseils, car tant le conseil que le Ministère pourraient se voir convoqués devant le comité.

Vous trouverez ci-joint un échantillon de ce que nous projetons partager avec le Comité. Notre but est d'indiquer que les politiques de chaque conseil sont disponibles sur le site Web ou d'indiquer la date que les politiques seront disponibles. Si vous estimez que ces renseignements sont périmés ou inexacts, veuillez vous adresser à votre agente ou agent des finances.

Le personnel du Ministère est disponible pour aider les conseils qui élaborent ou révisent leurs politiques. Pour obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre agente ou agent des finances ou à Sangita Barman, au 416 325-8584, [sangita.barman@ontario.ca](mailto:sangita.barman@ontario.ca).



Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe  
Division des opérations et des finances

c.c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances

pièces jointes